AQDMD
Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Aide médicale à mourir : Certains partis reviendront sur les droits acquis s'ils sont élus

Montréal, le 18 avril 2025 · En vue des élections fédérales, l'AQDMD a sollicité les différents partis pour connaître leur position sur l'aide médicale à mourir (AMM). L'Association s'inquiète du respect des droits des patients à choisir leur fin de vie si certains partis sont élus.

Le Bloc Québécois : pour l'autorisation des demandes anticipées d'AMM au fédéral

Dans un courrier du 8 avril, le Bloc québécois rappelle son engagement envers les demandes anticipées. Il précise que *« Nous devons permettre aux personnes qui désirent formuler une demande anticipée d'aide médicale à mourir de le faire, tout en assurant aux médecins qu'ils pourront agir sans craindre de poursuites. Nous avons une responsabilité envers les personnes souffrantes, et il est de notre devoir de ne pas les laisser tomber ».*

Les Verts : un retour à la situation d'avant 2021

S'ils sont pro-AMM, **les Verts adoptent une position de recul sur ses conditions d'admission et veulent en restreindre drastiquement les conditions d'accès.**
Pour eux, l'aide médicale à mourir ne devrait être possible que pour les personnes atteints d'une maladie terminale. *« C'est un retour en arrière : les Verts souhaitent revenir sur les avancées obtenues avec C-7 en 2021, alors que ces avancées s'appuyaient sur les décisions pourtant limpides de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de Justice du Québec »,* déplore le Docteur Georges L'Espérance, président de l'AQDMD.
L'AQDMD rappelle que le droit à l'aide médicale à mourir n'entre pas en opposition avec de bons soins palliatifs et une lutte contre les difficultés systémiques telles que la pauvreté : les citoyen•nes doivent avoir le droit d'avoir accès à toutes les options de fin de vie possible, et dans les meilleures conditions.

Les Conservateurs : une opposition à l'AMM qui se manifeste par une volonté de geler toute avancée

S'ils n'ont pas répondu au courrier de l'AQDMD, les Conservateurs se sont malgré tout positionnés sur l'AMM. **Pierre Poilièvre s'est ainsi engagé à maintenir le statut quo sur les droits acquis, mais a annoncé qu'il reviendrait sur la modification législative prévue en 2027.** Avec les Conservateurs au pouvoir, les personnes touchées par un trouble de santé mentale seul n'auront donc pas accès à l'AMM.

Le Parti libéral et le NPD : un silence regrettable

Ni le Parti de Mark Carney, ni celui de Jagmeet Singh n'ont souhaité se positionner sur le sujet.
Durant la précédente législature, ces deux partis ont contribué à la loi de 2021 permettant l'élargissement de l'AMM.
Toutefois, il faut aussi souligner qu'ils se sont opposés largement à l'harmonisation du Code criminel avec la loi québécoise sur les demandes anticipées. C'est aussi le gouvernement libéral qui a reporté à plusieurs reprises - sans pour autant y renoncer - l'accès à l'AMM pour les personnes touchées par un problème de santé mentale seul. **L'AQDMD espère qu'en cas d'accession au pouvoir, ces partis pourront travailler en collaboration avec les provinces pour permettre leur préparation à l'élargissement de l'aide médicale à mourir.**

« Le droit de mourir dans la dignité est un droit qui doit toujours être défendu. Nous espérons que le prochain gouvernement au pouvoir respectera l'autonomie et la dignité des patients et protègera l'AMM », conclut le Dr L'Espérance.

– 30 –

À propos de l'AQDMD
Fondée en 2007, l'AQDMD est une association citoyenne dont la mission est d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité. Pour en savoir plus : https://aqdmd.org/.

Renseignements : Laurie Marcellesi - laurie.marcellesi@winkstrategies.com - 514 558 3703